

**REPUBLIQUE TUNISIENNE  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
UNIVERCITE DE JENDOUBA  
INSTITUT SUPERIEUR DES SCIENCES HUMAINES DE JENDOUBA**

# **DOSSIER DE CONSULTATION**

**Fourniture et Installation des Equipement HEM  
et des Accessoires Hydromécaniques sur Forage**

**SEPTEMBRE 2017**

**REPUBLIQUE TUNISIENNE**  
**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**  
**DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**UNIVERSITE DE JENDOUBA**  
**INSTITUT SUPERIEUR DES SCIENCES HUMAINES**

**CAHIER DES CHARGES**

**Article 1 : Objet de la consultation :**

Consultation de Fourniture et Installation des Equipement HEM et des Accessoires Hydromécaniques sur Forage au sien de siège de l'institut supérieur des sciences humaines de Jendouba.

**Article2 : Passation de la consultation :**

Les offres doivent être adressées par voie postale recommandé ou rapide ou déposé directement au bureau d'ordre sous pli fermé, au Plus tard le **06/10/2017** à l'institut supérieur des sciences humaines de Jendouba. (le cachet du bureau d'ordre faisant foi).

L'enveloppe extérieure doit comporter, outre l'adresse, la mention « **À ne pas ouvrir Consultation N°12/2017** relatif à la consultation **de Fourniture et Installation des Equipement HEM et des Accessoires Hydromécaniques sur Forage au sien de siège de l'institut supérieur des sciences humaines de Jendouba.**

Une fois la remise de son pli est faite, les soumissionnaires ne doivent ni le retirer, ni le modifier, ni le corriger sous aucun prétexte.

**Article3 : Opération préalable a l'exécution des travaux :**

L'entreprise qui prendra possession du lieu devra se rendre compte de la nature des Conditions d'exécution d'accès ; etc. ....

**Article4 : Délai d'exécution :**

Le Délai d'exécution de tous les travaux est fixé à dix jours (20 j) y compris dimanche et jours fériés.

**Article5 : Ordre de commencement des travaux**

La date de commencement des travaux sera la date de lendemain de la réception du bon de commande signé.

**Article 6 : Bordereaux des Prix**

Tous les prix consentis par l'entrepreneur et figurés au bordereau doivent comprendre tous les frais généraux ainsi que toutes les taxes.

**Article 7 : Mode de suivi de travaux**

Les travaux seront suivis par les services compétents au Commissariat Régional au Développement Agricole de Jendouba par les spécifications techniques exigés applicables.

## **Article 8 : Réception des travaux**

L'administration entend exécuter des travaux selon les règles de l'art pour cela & elle envisage deux phases :

La réception provisoire ne pourra être prononcée qu'après l'achèvement de tous les travaux.

\* Réception définitive: La réception définitive sera prononcée au moins un an après la réception provisoire et suite à l'expiration du délai de garantie et ce par une demande écrite de la part de l'entrepreneur, et à la condition que l'entrepreneur ait rempli toutes les obligations stipulées dans son offre éventuellement. Durant cette période, les travaux exécutés par le fournisseur seront garantis contre tous défauts de mise en place ou d'installation, passés inop.

\* Réception provisoire : la réception provisoire sera prononcée par la commission prévue à cet effet, constituée par les représentants du soumissionnaire et l'administration.

La réception définitive donnera lieu à la libération de la retenue mentionnée à l'article 10 ci-dessous. A l'occasion de chaque réception, un procès-verbal sera établi, daté et signé par toutes les parties présentes.

## **Article 9 : Variation des prix**

Les prix sont à caractère ferme et non révisable.

## **Article 10 : Mode de paiement :**

Le paiement définitif se fera après réception de tous les travaux sans aucune réserve sur présentation du bon de commande et des factures en quatre exemplaires signés et approuvés par l'administration et par l'entreprise.

Une retenue de 10% dite de garantie sera opérée sur le montant à l'ordonnancer.

## **Article 11 : Pénalité de retard :**

L'entreprise sera passible par jour de retard au delà du délai d'exécution contractuel, d'une pénalité de retard égale à trente dinars (30 D) par jour de retard y compris dimanches et jours fériés. Il est toutefois précisé que le montant total des pénalités pour retard ne dépasser pas cinq pour-cent (5%) du montant définitif des travaux exécutés.

Le montant de la pénalité sera déduit du montant définitif des travaux exécutés.

Pour éviter toute incertitude sur la date d'achèvement des travaux le soumissionnaire sera tenu d'en aviser l'administration par écrit.

## **Article 12 : Changement du projet**

L'importance de chaque nature d'ouvrage pourra varier dans une proportion de trente pour cent en plus ou en moins sans que l'entreprise puisse lever de réclamation.

## **Article 13 :**

Dans le cas de résiliation des travaux la notification faite à l'entreprise précisera

L'étendue de la résiliation et la date à laquelle elle sera effective. Dès la réception de la notification de résiliation, l'entrepreneur devra :

- Arrêter les travaux à la date et dans les limites indiquées par notification.
- Résilier ou suspendre tout contrat, tout sous-traité, commande et toute commande Prestation de service.
- Terminer toute partie du travail qui n'aurait pas été comprise dans la résiliation et prendre toute mesure conservatoire dans les limites et dans les conditions présentées par le Maître d'ouvrages.

**Article.14 : Prescription techniques :**

Touts les travaux doivent être exécutés suivant le descriptif du devis estimatif et le détail fourni par l'administration et conformément aux règles de l'art.

**Dressé par :**

**Le Service des Eudes Techniques  
Et Suivi des Bâtiments**

**Lu et accepté par l'entrepreneur**

.....le .....

**Cachet et signature**

***Bordereaux des prix***  
***Fourniture et Installation des équipement HEM***  
***Et accessoires Hydromécanique sur Forage de***  
***l' Institut supérieur des sciences humaine de Jendouba***

N°	Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	TVA 18%	Prix unitaire H.T	Prix Total H.T
1	Fourniture ,transport ,installation et mise en marche d'un groupe électro pompe Q = 3 1/s ,HTM = 40 m y compris accessoires et pièces d'adaptation pompe et colonne montante et câble de puissance environ 23m immergeable avec boite de jonction à chaud  Ensemble.....	Ensemble	1			
2	. Fourniture ,transport ,installation tête de forage avec support brides et presse –étoupe suivant normalisation y compris accessoires de fixation et pièces d'adaptation , tête de forage et colonne montante et boite de dérivation étanche  Unité.....	Unité	1			
3	Fourniture ,transport ,installation des éléments de 3 m de colonne montante DN65PN 10 avec encoche de câble y compris accessoires de fixation spéciales (boulons ,joints,....) Unité.....	Unité	07			
4	. Fourniture ,transport ,installation des sondes de niveau avec câble L60 m de l'armoire y compris toutes sujétions de montage  Ensemble.....	Ensemble	1			
5	Fourniture ,transport ,installation des câbles électriques pour la station U1000 RO2V L = 35 m pour liaison entre source d'énergie et armoire de commande et entre armoire de commande et tete de forage L environ 35 m  Ensemble.....	Ensemble	35			
6	Fourniture ,transport ,installation d'un disjoncteur tetrapolaire 32 A a installer dans l'armoire de source d'énergie  Ensemble.....	Ensemble	1			
7	_Fourniture ,transport ,installation d'une armoire . électrique de commande et de protection et de régulation manostatique du groupe électro pompe immergé Ensemble.....	Ensemble	1			

8	Fourniture ,transport ,installation ligne de Refoulement DN63 PN 10 en Acier galvanisé (vanne ,clapet T ,Pressostat manchette avec deux piquage pour manomètre et pour Pressostat et boulon et joint nécessaire	Ens	1			
	Ens.....					
9	Fourniture ,transport ,installation d'un ballon anti béliet a vessie de 500 L PN10 Unité .....	U	1			
10	Fourniture ,transport et pose conduite PEHD_ Ø 63 PN 10 avec (02) bouchon ,+ colle a bride et manchant électro soudable et la remise en état du lieu L= 200 Unité.....	ML	200			
11	Fourniture ,transport et pose des (5) colliers de prise avec vanne sphérique +2 tuyaux d'arrosage L=20m_ Ø 22 et Raccord ultra rapide et T électro soudable et manchant nécessaire Ens.....	Ens	1			
<b>Total H.T</b>						..... .....
<b>TVA</b>						..... .....
<b>TOTAL GENERAL TTC</b>						

**NB :**

- L'entreprise est tenue à remettre à l'état initial tout corps d'œuvre (chaussé, mur, trottoir...) entrant dans l'obligation de réaliser les travaux de la construction.
- L'Entreprise est tenue de visiter le lieu des travaux et de prendre les dimensions réelles sur place avant de remplir ce devis estimatif.

Arrêté le montant du présent devis à la somme de .....

.....

N° CCB : .....

N° matricule fiscale : .....

Lu et accepté : .....

.....Le .....

**Cachet et Signature**

*Dresser Par le Service des études techniques  
Et du suivi des bâtiments*